Décision 21-DCC-23 du 03 février 2021

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce à dominante alimentaire par le groupe Dromer aux côtés du groupe Carrefour

Posted on: 03 février 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Carrefour et DROMER
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	un fonds de commerce à dominante alimentaire

Lire

Le texte Intégral
222.34 Ko